

8.) Cession à la Commune de St-Denis d'une parcelle de terrain sise Rue La Bourdonnais, entre la rue Charles Goumé et le Bd. Lancaster, pour construction d'un parc auto.

Le Maire : Il s'agit là, évidemment, d'une cession amiable à intervenir entre la Commune et le Département.

Adopté à l'unanimité.

x